

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 38 – octobre 2017

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Bonjour,

L'automne est là et avec lui le nettoyage des jardins, des espaces verts et l'hivernage des habitations. C'est la période où il y a beaucoup de déchets verts que je vous invite à aller déposer à la déchetterie qui est ouverte le mardi après-midi, le jeudi matin, ou le samedi toute la journée. Je vous rappelle qu'il est interdit de mettre le feu aux déchets verts qui mettent très longtemps à brûler et indisposent le voisinage en se consumant. J'ai de plus en plus de réclamations à ce sujet. Il faut savoir que tout contrevenant s'expose à une amende de 3^e catégorie, d'un montant de 45 €, ou 180 € si elle est majorée (le coût est en fonction de la nuisance occasionnée).

Dans mon dernier bulletin, je vous parlais du nettoyage du cimetière en faisant remarquer que les propriétaires d'une concession devaient entretenir leur tombe. Certains l'ont fait et je les en remercie. Pour le reste, nous allons procéder à un nettoyage dans la 1^{re} quinzaine d'octobre. Il est probable qu'à cette occasion, certaines tombes soient souillées par des projections d'herbe, l'opération de nettoyage étant faite à la débroussailleuse, ou à la tondeuse. Je rappelle que toute tombe réputée non entretenue pourra être reprise par la commune, sous réserve que celle-ci appose sur la tombe un écriteau précisant que si dans un délai de 3 ans personne n'a pris contact avec la Mairie, cette tombe sera considérée comme abandonnée et sera reprise.

La SNCF nous informe que des travaux vont être réalisés à la gare sur le quai N°2 (coté Arc). Ces travaux de modification du quai sont obligatoires pour permettre le passage des TGV 2N2 (TGV à étage) et seront réalisés de nuit, en semaine, entre le 16 octobre et le 17 novembre, de 20 h 00 à 6 h 00.

La construction de la salle de sports avance normalement et il est prévu que la tranche N°1 (salle de gymnastique et dojo avec les sanitaires) sera hors d'eau, hors d'air à la fin de l'année. La livraison de cette 1^{re} tranche est prévue fin avril, ou début mai. Nous réfléchissons à la mise en place d'une structure de gestion, genre Office Municipal des Sports, ou équivalent. Cette structure devra également gérer le gymnase lorsqu'il sera construit.

Le Conseil départemental du Doubs vient de m'informer qu'un tapis d'enrobé sera posé début d'année 2018, sur 1400 m, entre le passage à niveau vers la gare et « le bout d'Arc ».

Le repas des anciens est fixé au 19 novembre. Les personnes âgées de plus de 72 ans et leurs conjoints recevront une invitation. Si vous aviez connaissance d'un oubli, venez le signaler en Mairie, car cet oubli ne serait pas intentionnel.

Le prochain bulletin paraîtra début janvier, je vous invite d'ores et déjà aux vœux du Maire, le Samedi 6 janvier 2018 à 18 h 00.

Je vous souhaite une bonne fin d'année.
Cordialement à toutes et à tous.

Le Maire

Jacques Maurice

● SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du conseil

- **Accord sur l'estimation d'ONF** qui chiffre à 1 680 € HT les travaux d'encadrement de l'exploitation, du cubage et du classement des fûts pour la campagne 2017-2018.

- **Renouvellement de la mission de conseil de M. Michel GUILLAUME** – Cabinet GUESAC'EAU pour la fourniture d'un rapport sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Le coût de la mission s'élève à 1 800 € HT.

- **Approbation de la convention** proposée par le Conseil Départemental du Doubs pour le prêt à la bibliothèque, de documents et livres de la médiathèque du Doubs.

- **Location d'un terrain d'une superficie de 15 ares environ**, situé derrière le tennis, pour la somme de 200 € l'an, à CD DOG, pour la dispense de cours collectifs d'éducation canine et de socialisation des chiens. Location consentie pour une durée de 2 ans renouvelable. Travaux d'aménagement à la charge du preneur.

- **Fixation des modalités de desserte électrique du projet de lotissement communal** « A l'Isle ». Le Conseil municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune. Demande sera faite au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Estimation prévisionnelle du coût des travaux : 46 210 €.

- **Accord est donné pour une location-vente** consentie à l'entreprise de plâtrerie-peinture JACQUIER, d'une surface tirée de la parcelle 1066, section C, dans le bâtiment communal situé 10 avenue de la Saline (zone des Limes). Le prix de vente sera de 41 000 € TTC. La location est fixée à 200 € par mois ; les loyers réglés par l'acquéreur seront déduits sur le prix de vente final. La vente définitive se fera au plus tard le 31/08/2019.

- **Acceptation de travaux supplémentaires** au marché initial des travaux de terrassement voirie réseaux divers (lot 1) du complexe sportif en construction. Ces travaux supplémentaires portent sur l'extension du parking et sur la prolongation des canalisations d'eaux pluviales. Le montant du devis s'élève à la somme de 25 305,15 € HT, soit 30 366,17 € TTC. Le montant global du lot n° 1 attribué à l'entreprise Roger CUENOT est porté à 138 586,54 € + 25 305,15 €, soit 163 891,69 € HT.

Ces travaux supplémentaires feront l'objet d'un marché séparé.

L'Espace Culturel et d'animation

• **15 octobre 2017, loto organisé par l'école Saint-Bénigne**, à la salle polyvalente, à 14 h.

• **22 octobre 2017 vide-chambre organisé par l'école Saint-Bénigne**, à la salle polyvalente de 9 h à 17 h.

• **12 novembre 2017, loto organisé par le FCMA**, à la salle polyvalente. Ouverture des portes à 12 h 30, début des jeux à 13 h 30.

• **19 novembre 2017, repas des anciens, sur invitation**, à la salle polyvalente à partir de 12 h.

• **24 novembre 2017, don du sang à la salle polyvalente**, de 16 h 30 à 19 h 30.

• **8 décembre 2017, souper dansant** organisé par Tel est Ton Combat, à la salle polyvalente à partir de 19 h 30.

• **10 décembre 2017, manifestation organisée par Tel est Ton Combat** : course à pied (2 parcours sont proposés), morbiflette sur place ou à emporter, animations diverses, course enfants, lâcher de ballons et fil rouge.

• **16 décembre 2017, marché de Noël de l'école publique Le Petit Prince**.

• **17 décembre 2017, marché de Noël de l'école Saint-Bénigne**, dans la cour de l'école, de 10 h à 17 h.

• **17 décembre 2017, après-midi festif** offert par la commune, aux enfants des écoles, à la salle polyvalente, à partir de 15 h.

• **31 décembre 2017, réveillon de la Saint Sylvestre** organisé par le comité des fêtes, à la salle polyvalente, à partir de 20 h.

Différents concerts à l'église d'Arc et Senans :

• **20 octobre 2017, à 20 h**, « Les sept dernières paroles du Christ » de Joseph HAYDN.

• **21 octobre 2017, à 20 h**, « Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre » de Bossuet.

Ces deux concerts sont organisés par la Saline, dans le cadre d'un colloque « Penser la mort ».

• **17 novembre 2017**, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois reviennent à Arc et Senans !

• **9 décembre 2017, à 16 h**, concert de Noël par les Chenestrels.



Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. et M^{me} JEANDENANS Joël et Marie
- M. SALVI Lilian et M^{me} LOUVET Elodie

Mariages

- M. TORSELLO Emmanuel et M^{me} GOUX Sandra 22 juillet 2017
- M. CHERREAU Patrick et M^{me} DAZY Stéphanie 11 août 2017
- M. DORSO Daniel et M^{me} LOSSIGNOL-DRILLIEN Céline 19 août 2017
- M. MAGNE Aurélien et M^{me} PERCIER Cyrielle 9 septembre 2017

Naissances

- Anaëlle SALVI 26 août 2017
- Joris GUILLAUME 17 septembre 2017

Décès

- Père Gilbert PONCET 5 juillet 2017
- Maurice BERTO 20 juillet 2017
- Claude BRETANT 28 août 2017
- André LERMENIER 7 septembre 2017
- Patrick DOLE 15 septembre 2017
- Suzanne BIGEARD née RAQUILLET 24 septembre 2017
- Joséphine JEANNIN née FLORENT 25 septembre 2017

Informations

Nouveau service à Arc et Senans :

- CONSULTLOISIR : service d'aide personnalisée aux loisirs. Entreprise créée par Cédrine REGAZZONI, tel. : 06 98 23 44 81 – mail : consultloisir@gmail.com
- Si vous êtes majeur, que vous n'êtes pas privé de vos droits civiques et que vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale à Arc et Senans, vous pouvez vous faire inscrire en Mairie, jusqu'au 31 décembre 2017. Il vous sera remis un formulaire d'inscription que vous devrez dûment compléter pour que votre inscription soit prise en compte et auquel vous annexerez la photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Le Club de récréation automnale propose déjà de nombreuses activités : patchwork, scrabble, peinture, tarot, mais souhaite étendre ses activités aux jeux de société : belote, triomino, rummikub, nain jaune etc. Si vous êtes intéressé par ces jeux, rendez-vous à la salle polyvalente chaque jeudi de 14 h à 17 h.

Association Muzica Mea

C'est la deuxième année que l'association Muzica Mea organise des activités musicales sur la commune d'Arc et Senans. Des cours individuels de piano, guitare, mandoline, chant et éveil musical sont proposés aux enfants et adultes et une chorale d'adultes a été formée.

L'idée de Victoria Mahu Choffel (professeur de musique, diplômée en musicologie à l'université de Besançon, chanteuse et formatrice vocale) est d'enseigner la musique différemment des méthodes classiques. Son approche ludique n'utilise pas le solfège comme base d'apprentissage de la musique.

« Dans l'enfance, on apprend tout d'abord à parler et bien plus tard, à écrire et à lire, explique Victoria. De la même façon, la musique doit d'abord être vivante et interactive, plutôt que théorisée ». Lors de ses études classiques, Victoria a ressenti ce blocage et a été frustrée de devoir apprendre à lire et écrire la musique avant même de pouvoir émettre des sons. « Or, prendre du plaisir et éprouver de la joie est essentiel dans ce processus » dit-elle. C'est pourquoi, dans ses cours, le solfège arrive plus tard (en deuxième ou troisième année de musique), plutôt sous forme de jeux et non pas comme une contrainte. Les cours se déroulent au Deffois, au domicile de Victoria, à côté de la Forêt de Chaux, dans une agréable salle aménagée à cet effet.

Un concert est organisé à la fin de l'année scolaire, afin de partager le fruit du travail des élèves.

Si vous rêvez d'apprendre la musique, ou pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter l'association Muzica Mea : 06 30 16 16 80 ou association.muzicamea@gmail.com

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LES ÉCOLES DU VILLAGE

L'enseignement primaire existait dans les campagnes bien avant 1789 ; le plus souvent exercé par les curés des paroisses, l'église catholique avait alors le quasi-monopole de l'instruction. Cependant dans certaines paroisses des « recteurs d'école », personnes laïques choisies par une assemblée de chefs de famille, logées et rétribuées par les habitants avec lesquels ils avaient passé contrat, dispensaient l'instruction aux garçons du village, souvent dans des conditions matérielles et d'hygiène déplorable.

Dans les registres paroissiaux d'Arc et Senans, Claude Antoine Guye est cité comme maître d'école -Ludimagister- en 1696. Ces recteurs remplissaient également la fonction de marguillier, ils avaient en charge la gestion matérielle de la paroisse et étaient tenus de participer au service religieux. Leur formation était des plus rudimentaires ; le plus important était *qu'il fut de bonnes mœurs, qu'il sut lire, écrire et compter*. L'enseignement était alors avant tout religieux.

En 1833 la loi GUIZOT (ministre de l'instruction publique de Louis Philippe) fixe le cadre de l'instruction primaire dans les écoles en précisant le contenu minimum, crée un corps d'inspecteurs primaires et enjoint chaque commune de disposer d'une école de garçons et de l'entretenir, avec un instituteur rétribué et logé par celle-ci.

Dès 1834, le conseil municipal installe le comité communal chargé de la surveillance des écoles publiques voulu par la loi. *Bien conscients que l'enseignement primaire était en souffrance*, les élus commencent à réfléchir à la construction de maisons d'école pour y instruire les quelque 120 écoliers du village scolarisés dans des locaux loués, mal adaptés et souvent insalubres. (Arc et Senans comptait alors quelque 1700 habitants, les familles étaient souvent nombreuses, tous les enfants ne fréquentaient pas l'école et l'instruction n'était pas encore gratuite).

Malgré le peu de ressources de la commune (sa seule source de revenus est l'impôt), les élus envisagent alors la construction de plusieurs bâtiments d'école en raison de la grande taille du



École de garçons d'Arc

village, dont l'un pourrait accueillir une salle commune ainsi qu'un dépôt de pompes à incendie.

La population accepta alors de se priver d'affouage pendant 5 ans pour permettre à la commune de financer les projets de construction. Les élus votèrent une vente exceptionnelle de bois dont le produit permit la réalisation quasi simultanée de plusieurs maisons d'école.

Le 15 avril 1836, le conseil municipal adopte les plans et devis de l'architecte PAINCHAUX pour la construction de la maison d'école de garçons d'Arc sur un terrain communal situé au carrefour de la rue de Dole et de la Grand'Vye, devant l'ancienne chapelle. Par manque de moyens financiers, la construction de l'étage destiné au logement de l'instituteur est ajournée. En 1838, cette école de garçons d'Arc, la première du village, accueille pour la première fois les enfants de ce secteur. La construction de l'étage sera votée lors de la séance du 6 septembre 1863, avec un devis de 5 191 francs, financée sur fonds propres. La dépense sera couverte par le produit de l'expropriation des terrains communaux lors de la création de la ligne de chemin de fer de Mouchard à Franois, réalisée en 1864 (source : RONDOT J-B, *notes relevées dans les archives de la commune avant 1886*).

Le 10 août 1837, la commune acquiert une maison à Senans, actuellement 16 Grande Rue, pour la somme de 4 200 francs, toujours sur fonds propres. Le 18 octobre de la même année, sont adoptés les plans et devis établis par l'architecte PAINCHAUX pour transformation du bâtiment en maison d'école comprenant deux classes, un logement pour l'instituteur, une salle de réunion pour le conseil municipal et un dépôt de pompes à incendie, travaux adjugés pour une somme de 4 530 francs. Malheureusement dès le début des travaux, le très mauvais état du bâtiment nécessita sa reconstruction, avec pour conséquences un coût supplémentaire, des travaux plus longs et un projet immobilier revu à la baisse : la salle commune et le dépôt de pompes à incendie furent ajournés.



École de garçons de Senans

Les travaux des bâtiments d'école, comme beaucoup d'autres construits dans la commune à cette époque, ont été réalisés par Claude-Joseph JACQUOT, négociant en bois et entrepreneur.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - n° 37492